

Les Amis du Christ Roi de France

A.C.R.F
<http://www.a-c-r-f.com>

ÉDITIONS A.C.R.F.
50 Avenue des Caillols
13012 MARSEILLE

Tel. 07 71 84 34 16

e-Mail editions@a-c-r-f.com
<https://boutiqueacrf.com/>

LE SACRE DE CHARLES X
ET L'OPINION PUBLIQUE EN 1825

PAUL GARNIER

DOCTEUR EN DROIT, LICENCIÉ ÈS LETTRES,
DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES

Paris, Jouve et C^{ie} éditeurs, 1927

*« Il n'y a plus de main assez vertueuse pour guérir les écrouelles
ni de sainte ampoule assez salubre pour rendre les Rois inviolables »*
CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*.

POSTFACE DE LOUIS-HUBERT REMY



Estampe représentant le sacre de Charles X (1825)

PAUL GARNIER

**CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES IDÉES
CONSTITUTIONNELLES SOUS LA RESTAURATION**

AVERTISSEMENT

Le sujet de ce travail peut paraître un peu limité, mais dans le Sacre de Charles X ce qui nous a paru intéressant est moins son côté anecdotique, le récit d'une journée radieuse de la Restauration, que la manière dont il a été envisagé par l'opinion publique française dans ses rapports avec la constitution du pays.

Nous avons considéré le Sacre, comme un point culminant, symbolique en quelque sorte de la France de 1825, de la marche alors suivie par le Gouvernement royal et de ses conceptions constitutionnelles. Nous avons vu là un des derniers efforts, maladroit peut-être, malheureux certes, mais sincère, tenté pour rallier les Français de toutes les opinions dans le culte des anciens principes et des vieilles traditions, et « renouer la chaîne des temps ». C'est là le sens profond du Sacre, qu'ont parfaitement entrevu tous les contemporains, de quelque parti qu'ils fussent. On a voulu que la gloire des siècles passés vint rehausser de son prestige la royauté, rentrée en France en 1814 à la suite des armées étrangères.

Quand on constate à quelle polémique fiévreuse entre libéraux et royalistes d'extrême droite, à quelle production littéraire le Sacre a donné lieu, quand on considère tout un peuple inquiet sur le sort de la Charte, dont dépendent ses libertés, suspendu aux lèvres du monarque, qui s'agenouille à Saint-Rémi, on ne peut souscrire au jugement de Lamartine, pour que tout cela ne fut « qu'un luxe de la couronne ».

La France était encore indécise entre le passé et l'avenir :

« Le Roi, écrivait alors Lamennais en avance sur son époque, est un souvenir vénérable du passé sur le fronton d'un édifice tout moderne ».

Combien même parmi les Libéraux tiraient alors d'aussi formelles conclusions des institutions parlementaires ? Bien peu, Mais si l'on n'osait encore discuter le Roi, on interprétait déjà la Charte et nous verrons lors du sacre tous les partis prendre nettement position.

Cet événement résume et concrétise lumineusement le débat des deux France, et c'est sous ce jour que nous avons tenté de contribuer quelque peu à l'étude de l'évolution des idées constitutionnelles sous la Restauration.

CHAPITRE PREMIER : LA FRANCE EN 1825

« On ne peut se dissimuler qu'il existe une inquiétude vague,
un sentiment de crainte dans la société,
que tous les hommes monarchiques ont les yeux fixés sur l'avenir
comme s'ils avaient à lui demander
des garanties contre les incertitudes du présent ».
Le Quotidien, 28 mai 1825

SOMMAIRE. - *La Charte pour les libéraux et les ultras.* - *Les Chambres en 1825.* - *La répartition territoriale des partis.* - *La société française.* - *Une nouvelle génération se lève.*

Si l'on prend la carte de la France en 1825 et qu'on la compare à celle de notre pays, un siècle après, on observe somme toute peu de changement (en dehors de la Savoie et du comté de Nice). Mais si de l'aspect physique en quelque sorte on passe à la physionomie morale de la nation, on est forcé de reconnaître combien la France de 1825 est différente de la nôtre ! Quelles préoccupations, quelles conceptions étrangères aux nôtres, plus proches encore de l'Ancien Régime que de notre société contemporaine. Curieuse époque, année singulière que cette année 1825 où suivant l'expression de la duchesse d'Abrantès « *nous marchions positivement à reculons* » (*Mémoires sur la Restauration*, t. IV, ch. VII, p. 164-165).

Le régime parlementaire est encore balbutiant, la France s'essaye maladroitement au maniement des libertés constitutionnelles.

On n'a pas encore dégagé nettement le principe de la responsabilité constitutionnelle (voir le cours de Doctorat, Droit Constitutionnel, de M. G. Gidel, 1925-1926), on hésite devant la prérogative royale. Deux conceptions de la Charte sont en présence.

Pour les ultras celle-ci est un monument inspiré du passé, une addition à nos antiques franchises, qui ne change rien aux droits et aux prérogatives préexistants et supérieurs de la monarchie. Ce n'est que la réglementation de la forme du Gouvernement ; elle ne modifie nullement les institutions fondamentales du Royaume (voir Clausel de Coussergues, *Du Sacre des Rois de France*. Paris, 1825, ch. XXXII, p. 436).

Pour les libéraux au contraire la Charte a ouvert en France une ère nouvelle, un fossé sépare à jamais l'ancienne monarchie absolue de l'actuelle monarchie constitutionnelle.

Nous verrons ces querelles se renouveler à propos de la place que la Charte doit occuper dans le Serment du Roi, lors de son Sacre. Quand Alfred de Vigny (*Journal d'un poète*, publié par Léon Séché, *La Renaissance du livre*, p. 24) déclare : « Charles X hait la Charte et ne la comprend pas » il ne dit pas une chose tout à fait exacte. Charles X comprenait la Charte, mais il la comprenait avec l'interprétation essentiellement limitative que lui donnaient alors les ultra-royalistes...

« *La France*, dit Vaulabelle (*Histoire des deux Restaurations*, t. VII, ch. IV, p. 155) à ce moment offrait un spectacle bizarre : deux courants contraires entraînaient en sens inverse le Gouvernement et la population ».

En effet on peut distinguer en France, en bloc, **deux partis** : l'un formé par les nobles et le clergé, qui est maître, grâce à la loi du double-vote de 1820, de la Chambre et du Gouvernement ; c'est le "**parti prêtre**" comme disent alors les **libéraux** qui forment le second groupe. Ceux-ci sont les élus de la grande bourgeoisie censitaire et industrielle. Ils sont influents dans les villes, si les premiers gardent leur emprise sur les campagnes.

La Chambre de 1825 est ardemment royaliste. Elle vient de voter le milliard des Émigrés et la loi du Sacrilège. M. de Bonald a défendu âprement les droits de la **Théocratie religieuse**. M. Royer-Collard, protecteur de la liberté des cultes et de la conscience, a prononcé un de ses plaidoyers les plus éloquents. L'émigration mise en cause par M. Casimir-Perrier, maladroitement défendue par M. Duplessis de Grenedan, a été vigoureusement attaquée par le Général Foy. Celui-ci s'opposant aux assertions de M. de la Bourdonnaye, fait l'éloge chaleureux de ses anciens compagnons d'armes de l'Empire, qu'une ordonnance du 2 décembre vient de mettre prématurément à la retraite... À la Chambre des Pairs souffle un esprit plus modéré, légèrement teinté de libéralisme.

Voici pour le **pays légal** ; car la grande masse qui travaille n'a pas encore de représentants. C'est dans cette grande foule anonyme que sont fondus pour le moment les Révolutionnaires et les Bonapartistes... Le Gouvernement est présidé par M. de Villèle, le plus avisé des royalistes, qui voudrait modérer les ultras et royaliser les libéraux : il aurait désiré faire de l'indemnité des Émigrés un acte de réparation et de réconciliation nationales. La postérité le suivra, mais parmi ses contemporains, les uns virent en cet acte la reconnaissance d'un droit absolu et une réparation insuffisante, les autres un défi à la Révolution.

La France est à un tournant de son histoire : va-t-elle, suivant l'exemple de l'Autriche et de l'Espagne, revenir délibérément en arrière, ou au contraire, comme l'Angleterre, perfectionner le Gouvernement constitutionnel et représentatif ?

Si pour mieux se rendre compte de la physionomie générale de la France de cette époque, on esquisse un petit tableau du groupement régional¹ des partis, on a à peu près ceci :

Il y a en France environ 100.000 électeurs pour 10.000.000 de contribuables et 29.000.000 d'habitants. À peine y a-t-il 20.000 éligibles pour tout le pays et les élections sont sous la surveillance active de l'Administration ; ce qui empêche de prendre les résultats électoraux d'une région comme critérium certain de son opinion politique.

Dans le NORD « *on est soumis au Roi et à la Charte* ». « *Bon esprit public* », déclare le préfet (Lavis, *La Restauration*. Pour ce passage voir livre II, ch. 1, *L'esprit public en France*, p. 146). L'industrie se développe assez rapidement et absorbe toutes les énergies.

La PICARDIE reste assez attachée à la Révolution. La bourgeoisie y est riche, nombreuse, considérée, le clergé très diminué.

L'EST, lui, a mauvais esprit, en Lorraine comme en Alsace le sentiment démocratique est profond, le patriotisme très vif, la noblesse a disparu, le clergé important et aimé fait peu de politique.

La BOURGOGNE est libérale, Dijon est considéré comme « *un foyer de Jacobinisme* ». On y est anticlérical, et à tendances bonapartistes.

Il en est de même en FRANCHE-COMTÉ.

LYON, « *la ville fidèle à ses Rois* », et ses environs sont un curieux mélange d'éléments ultras-numériquement faibles mais actifs et organisés et de libéraux frondeurs.

Tout près le BEAUJOLAIS est resté, lui, un pays d'Ancien Régime, le clergé y est omnipotent.

¹ Mater, *Le groupement régional des partis à la Restauration (1824-1830) (Révolution Française, 1902)* tout le petit livre. *Histoire de France de Lavis* « *La Restauration* » par S. Charléty (Hachette Éd.), livre II, ch. I, p. 145 et sv.

Les DAUPHINOIS de l'Isère ont gardé un vieil attachement sentimental pour le drapeau tricolore, mais les habitants des Alpes, profondément religieux, sont fidèles au Roi.

La PROVENCE tout entière est la forteresse du Royalisme, Avignon est la ville modèle. Les prêtres y sont fort nombreux, l'enseignement mutuel sans aucun succès,

MARSEILLE plus modérée conserve encore un « *bon esprit* ».

Dans le LANGUEDOC les haines de religions sont toujours vivaces entre Catholiques et Protestants ;

les ultras sont puissants dans le GARD surtout et dans l'HÉRAULT, le Peuple est catholique et royaliste, l'élément libéral ne se recrute que parmi les Réformés.

Dans la vallée de la GARONNE et le MIDI-PYRÉNÉEN règne la plus grande diversité : la population paysanne y est sans orientation marquée, les nobles et les prêtres sont ultras, les ouvriers Révolutionnaires, les petits bourgeois libéraux.

Dans les LANDES le peuple, assez peu religieux, est indifférent, plutôt hostile au régime ; les nobles revendiquent toujours leurs biens.

À BORDEAUX « *la ville du 12 mars* » et dans la GIRONDE, le Royalisme, moins ardent qu'une dizaine d'années auparavant, est encore réel dans les classes bourgeoises. Le populaire semble retourner à une sorte de « *bonapartisme sentimental* » (Lavis, *op. cit.* , p. 152).

La DORDOGNE, les CHARENTE, l'AUNIS et la SAINTONGE sont modérées, on aime le Roi et la Charte, du moment qu'on ne craint plus le rétablissement de la dîme et des droits féodaux.

Le MASSIF CENTRAL, LOT, AVEYRON, HAUTE-LOIRE est resté le domaine du clergé. Le peuple y est doux et soumis : « *le repos, la Charte et rien au-delà* ».

Si les pays du SUD DE LA LOIRE et le BERRY gardent d'assez nombreux bonapartistes et comptent pas mal de libéraux, il n'en est pas de même en POITOU.

Les villes en BRETAGNE sont libérales mais les campagnes, comme en VENDÉE restent soumises aux prêtres. On obéit à Dieu et au Roi ; la noblesse garde encore un certain prestige.

La NORMANDIE, riche, tranquille, est surtout conservatrice, on y songe plus au commerce qu'à la politique.

La région parisienne est sans vie propre et PARIS a une vie multiple où tous les extrêmes se coudoient, Casimir-Perrier, Benjamin Constant sont élus dans la Seine.

En gros on peut donc distinguer en France, en dehors du Midi, l'Est plutôt hostile, l'Ouest plutôt favorable à la monarchie et au gouvernement.

S'il y avait une très grande diversité en 1825 dans les nuances politiques des différentes régions, la vie sociale y était par contre assez uniforme (voir G. D. Weill, *La France sous la Monarchie constitutionnelle*, Félix Alcan, 1912, ch. III. *La Société Française*, p. 85 et sv.). Si l'on excepte Paris, où la vie de salon était intense et où les différentes classes de la population étaient plus ou moins mêlées, en Province on constate que les divers groupes de la société restaient soigneusement distincts et loin de sympathiser étaient hostiles les uns aux autres.

Les nobles vivaient entre eux, sur les débris de leurs fortunes, récriminant sur le passé tout proche encore.

Les bourgeois, divisés en plusieurs catégories, suivant leurs revenus, restaient eux aussi fermés.

Les ouvriers, sans importance politique, menaient une vie pénible et dure, et le mécontentement qui éclatera sous la monarchie de juillet, couvait déjà chez eux.

Les paysans travaillaient beaucoup, vivaient de peu, étaient profondément ignorants mais somme toute assez satisfaits de leur sort. « *Les questions générales qui passionnent l'ouvrier les laissent indifférents* », écrit M. G. Weill (*op. cit.* , p. 124).

Les **principales autorités** du village étaient **le maire et le curé**, celui-ci influent surtout dans le Midi et dans l'Ouest. Souvent aussi quelque vieil émigré, réinstallé dans une gentilhommière plus ou moins

délabrée, tout pénétré de son importance, cherchait à reprendre dans le village son importance d'autrefois (Comte de Comminges, *Souvenirs d'Enfance*, *Revue de Paris*, 15 sep. 1909, publiés en livre chez Plon, 1910 ; p. 29 : « *Les usages gardaient encore une sorte de couleur féodale* »). Il y réussissait parfois en Bretagne ou en Vendée.

Les voyages étaient fort rares, la vie économique assez lente. Le machinisme, à la veille de son formidable développement, était encore un enfant, mais la France s'était victorieusement relevée des ruines, des invasions et de l'occupation étrangère et le commerce prospérait.

Dans les villes industrielles qui se développent, les idées, les conceptions se multiplient et s'élargissent : « *une génération nouvelle se lève* », écrit Jouffroy dans son fameux manifeste, publié en 1825. Génération riche des tendances et des inclinations les plus diverses, Romantique, Saint-Simoniens, Néo-Libéraux, Ultramontains... extraordinaire chaos d'idées qui fermentent... C'est en vain que les penseurs Royalistes du temps voudront tourner les regards de ces jeunes gens vers les fastes du passé, c'est vers l'avenir qu'ils se tournent ; ils lui demandent beaucoup de choses, que la vieille monarchie ne pourra leur fournir. Mais ils ne sont encore qu'une minorité et ils sont bien jeunes... Et pendant qu'ils sont pris par la fièvre des idées nouvelles, la grande masse de la population, que l'influence pourtant grandissante de la Presse, ne réussit pas à sortir de son apathie intellectuelle, continue, chacun selon son état, sa vie de labeur rude et monotone. La circulation à l'intérieur du pays est mal commode. Il faut près de onze jours pour recevoir à Paris une réponse de Marseille, cent dix heures séparent la capitale de Toulouse.

Les libéraux et les ultras, groupes hostiles, qu'on voudra vainement réconcilier lors du Sacre de Charles X, restent en présence, face à face, pendant que le peuple pacifique travaille avec indifférence ; cette France-là somnole tranquille : les idées comme les hommes alors cheminent lentement.

CHAPITRE II : LE SACRE CONSÉQUENCE NATURELLE DE LA RESTAURATION

« Le couronnement d'un roi de France est un intérêt public
et non une affaire particulière »

("publica sunt hæc negotia, non privata").

ADALBÉRON, Archevêque de Reims.

SOMMAIRE. - LE SACRE AU RETOUR DES PRINCES. - LES INTENTIONS DE LOUIS XVIII. - LE SACRE À L'AVÈNEMENT DE CHARLES X. - LE SACRE ET LA CHARTE. - LE DISCOURS DU TRÔNE. - LES ADRESSES DES CHAMBRES. - L'ACCUEIL DE LA PRESSE, CONTROVERSES.

Le Sacre était une conséquence naturelle de la Restauration.

On a souvent reproché à Charles X d'avilir par une manifestation aussi rétrograde qu'inerte, alarmé les esprits et l'opinion publique, déjà inquiétés par la tendance de la Chambre. Ceci n'est pas exact. Le Sacre de Charles X ne doit pas être considéré comme la preuve du cléricalisme d'un roi dévot, courbé sous l'influence toute puissante du clergé. La Restauration impliquait logiquement le Sacre du Roi miraculeusement rétabli sur son trône. **Quand on restaure on n'innove point, on continue.** La Charte elle-même, la Charte octroyée par Louis XVIII n'était-elle point inspirée « *des monuments vénérables des siècles passés* » (Préambule de la Charte constitutionnelle) et son article 74 ne portait-il pas expressément : « *Le Roi et ses successeurs jureront dans la solennité de leur Sacre d'observer fidèlement la présente Charte constitutionnelle* ». Par conséquent dès 1814 le Sacre était prévu.

Aussi est-il surprenant que certains historiens aient vu dans l'onction de Charles X un « *symbole du retour au passé* » (G. Weill, *La France sous la Monarchie constitutionnelle*, ch. I, § IV, p. 36), comme un soufflet tardif et imprévu pour la Révolution. Certes la question ne pré-occupait lors du retour des Princes qu'une bien faible partie de l'opinion publique française. Trop d'événements étaient survenus depuis cinquante ans, pour que l'éclat de la Sainte Ampoule, d'ailleurs en morceaux, n'en ait pas un peu pâli. Le Sacre de Napoléon avait été quelque chose de tout à fait à part, tout à fait spécial, et n'avait pas rappelé au peuple **le vieux rite oublié de Reims.**

Seuls, au milieu de cette indifférence, le département de la Marne et la ville de Reims, avaient gardé le souvenir de l'ancienne tradition, et

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	6
CHAPITRE I. LA FRANCE EN 1825	7
La Charte pour les libéraux et les ultras. – Les Chambres en 1825. – La répartition territoriale des partis. – La société française. – Une nou- velle génération se lève.	
CHAPITRE II. LE SACRE, CONSÉQUENCE NATURELLE DE LA RES- TAURATION	13
La question du Sacre au retour des Princes. – Les intentions de Louis XVIII. – Le sacre lors de l'avènement de Charles X. – Le sacre et la charte. – Les discours du trône. – Les adresses des Chambres. – L'accueil de la Presse : discussions et controverses.	
CHAPITRE III. LE SACRE NE FAIT PAS LE ROI	21
Une commission est nommée. – M. de Chateaubriand et « le Roi est mort vive le Roi ! » – M. de Sales : « Est-il politique que le Roi soit sa- cré ? » – M. de Marcellus : « Proposition sur le sacre du Roi ». – Les livres sur le Sacre. – Comment on rassure l'opinion. – Le Mandement de Mgr de Latil : <i>Le sacre ne fait pas le roi</i> . – La place des représentants de la nation au Sacre. – Comment le Roi recevra-t-il sa couronne ? – Promotion de Pairs ou nominations dans les ordres du Roi.	
CHAPITRE IV. LE SERMENT À LA CHARTE	33
Convocation des Chambres. – Départ du Roi. – Son arrivée à Reims. – Le discours au cardinal de La Fare. – Le Roi est-il décidé à prêter serment à la Charte ? – Opinions diverses des historiens. – Reims la veille du Sacre. – Les méditations de M. de Chateaubriand.	
CHAPITRE V. LE DERNIER SACRE D'UN ROI DE FRANCE	41
A. LES SERMENTS ROYAUX. Les préliminaires du Sacre. – Le Roi dort. – La cérémonie commence. – Le serment au Royaume. – Les serments de Louis XVI et de Napo- léon. – Les autres serments de Charles X.	

CHAPITRE VI. LE DERNIER SACRE D'UN ROI DE FRANCE.49

B. LA CÉRÉMONIE LITURGIQUE.

Les modifications des prières faites par la commission. – La bénédiction de l'épée. – La consécration. – La tradition des insignes royaux, sceptre, main de justice. – Le couronnement. – L'intronisation. – Le festin royal.

LA CONSÉCRATION.....	54
TRADITION DES INSIGNES ROYAUX	59
BÉNÉDICTION DE L'ANNEAU	60
TRADITION DU SCEPTRE.....	61
TRADITION DE LA MAIN DE JUSTICE	62
COURONNEMENT.....	63
INTRONISATION.....	64

CHAPITRE VII. « LA TRÊVE DU SACRE »67

La réception des chevaliers des ordres. – Les nominations. – Le toucher des écrouelles. – Les revues de troupes, les fêtes. – Les divers organes de la Presse, l'attitude des différents partis devant le serment royal. – Les poètes et le sacre. – La trêve du sacre.

CHAPITRE VIII. LE SACRE ET L'OPINION.85

La rentrée du Roi à Paris. – Le peuple n'a pas « senti » le sacre. – Le bonapartisme sentimental et la légende napoléonienne. – Le sacre reste le triomphe du clergé. – Son côté théâtral. – Le serment royal n'a rien changé. – Le mécontentement laissé par la session. – Les maladroits amis de la Royauté. – Le sacre, essai malheureux, a échoué. – Il s'oppose au principe de la souveraineté nationale. – Conclusion.

BIBLIOGRAPHIE.....	99
--------------------	----

POSTFACE de L-H REMY 109

© Éditions ACRF, 2018
50 ave des Caillols
13012 Marseille

13 euros TTC

"Imprimé en U.E."

Dépôt légal : février 2018

ISBN 978-2-37752-036-7